



Guide des étudiants et des élèves des formations sanitaires & sociales

Tous mobilisés pour votre vie étudiante !



SOMMAIRE

AVANT PROPOS

Page 1

VOLET 1

Informations relatives à la vie étudiante

Quel est mon statut en Formation ?

Page 2

A quoi sert la CVEC et qui la paye ?

Page 6

VOLET 2

Les aides dont je peux bénéficier

Page 7

VOLET 3

Les services et prestations que me proposent mon institut et les acteurs de proximité

Page 41

AVANT-PROPOS

Étudier dans le secteur sanitaire et social, c'est s'engager dans une formation exigeante et un métier consacré aux autres. Cet engagement mérite un accompagnement à la hauteur !

UN SEUL GUIDE, TOUTES LES AIDES

Pour répondre à une demande de vos représentants, **ce guide unique centralisant en un seul support toute l'information nécessaire a été fait pour vous** afin de vous donner toute l'information nécessaire pour vous aider à réaliser vos études dans les meilleures conditions possibles.

UN GUIDE PENSE POUR VOUS

Son objectif : vous faire gagner du temps, et vous permettre de vous concentrer sur l'essentiel... Votre formation.

En ce sens, ce guide a été conçu comme **une boîte à outils, organisée en 3 volets** :

- **Les informations relatives à la vie étudiante ;**
- **Les informations relatives aux aides dont vous pouvez bénéficier ;**
- **Les informations relatives à votre institut et à son environnement.**

COMMENT L'UTILISER ?

1. Bien identifier votre statut en formation
2. Rechercher vos aides en fonction de votre profil et de vos besoins (aides au logement, aides financières, alimentaires, etc.)
3. Connaître les relais que vous pouvez solliciter au sein de votre institut ou en proximité.

Des liens thématiques cliquables vous permettent d'accéder directement aux démarches et informations complémentaires.

Volet

1

Informations relatives à la vie étudiante

Les repères essentiels pour mieux comprendre votre statut, et mieux gérer votre quotidien.


QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 1/3

Il existe différents statuts qui permettent de suivre une formation. Ils varient en fonction du profil et du parcours professionnel de chaque apprenant. Vos droits aux aides financières, votre couverture sociale ainsi que votre accès à certains services dépendent de votre statut de formation. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de bien identifier le vôtre.

Etudiant sous statut universitaire

Vous suivez une formation de l'enseignement supérieur dans la continuité de votre formation initiale (même s'il s'agit d'une reprise d'études).


A ce titre, vous êtes éligible à une bourse régionale d'études si vos ressources financières ne vous permettent pas de suivre votre formation dans des conditions satisfaisantes. Si vous n'êtes pas bénéficiaire d'une bourse, vous êtes redevable de la CVEC.

Les catégories vous concernant seront signalées par l'icône : 

Apprenti sous statut universitaire

Vous suivez une formation de l'enseignement supérieur dans le cadre d'un contrat d'apprentissage qui vous permet de bénéficier d'un salaire, ainsi que d'une organisation pédagogique de votre formation alternant des temps de formation théoriques en institut et des temps de mise en situation professionnelle chez votre employeur.


A ce titre vous êtes redevable de la CVEC.

Les catégories vous concernant seront signalées par l'icône : 

Elève de niveau infra bac*


Vous suivez une formation infra bac dans la continuité de votre formation initiale (même s'il s'agit d'une reprise d'études).

A ce titre, vous êtes éligible à une bourse régionale d'études si vos ressources financières ne vous permettent pas de suivre votre formation dans des conditions satisfaisantes.

Les catégories vous concernant seront signalées par l'icône : 

Apprenti de niveau infra bac

Vous suivez une formation infra bac dans le cadre d'un contrat d'apprentissage qui vous permet de bénéficier d'un salaire ainsi qu'une organisation pédagogique de votre formation alternant des temps de formation théoriques en institut et des temps de mise en situation professionnelle chez votre employeur.

Les catégories vous concernant seront signalées par l'icône : 

*Diplômes d'aide-soignant, d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'assistant familial, de moniteur éducateur, de technicien de l'intervention sociale et familiale.

QUEL EST MON STATUT EN FORMATION ? 2/3

En recherche d'emploi, stagiaire de la formation professionnelle

Vous êtes en recherche d'emploi et suivez votre formation dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle. Si vous avez interrompu votre formation initiale depuis plus de 14 mois et que vous ne bénéficiez pas d'une indemnisation de France Travail au titre du chômage et que vous êtes en formation d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture, vous êtes éligible à une rémunération de stagiaire de la formation professionnelle (demande de rémunération prise en charge par votre institut de formation).

Vous pouvez en outre bénéficier d'indemnités mensuelles de transport et d'hébergement sous certaines conditions de distance entre le domicile fiscal et le lieu de formation.

Vous déclarez ces revenus à l'administration fiscale.

Vous bénéficiez d'une protection sociale au titre de la maladie, maternité, paternité, invalidité, décès, vieillesse, allocations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles. La Région prend en charge les cotisations sociales qu'elle reverse aux organismes collecteurs.

Salarié du privé ou du public en formation continue

Vous suivez une formation en tant que salarié à temps plein ou à temps partiel dans le cadre d'une formation à l'initiative de l'employeur ou de votre propre initiative. Vous vous formez en tout ou partie pendant le temps de travail.

Votre statut pendant la formation - c'est-à-dire votre rémunération, votre protection sociale, vos obligations à l'égard de l'employeur ou encore le mode de prise en charge de vos coûts de la formation - dépend du cadre juridique dans lequel vous vous trouvez et des financements mobilisés : plan de développement des compétences, projets de transition professionnelle, validation des acquis de l'expérience (VAE), dispositif de reconversion ou promotion par alternance PRO A, mobilisation du compte personnel de formation...

Travailleur handicapé

Vous êtes en recherche d'emploi, suivez une formation d'ambulancier, d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture et bénéficiez de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (RQTH, bénéficiaire de l'allocation adulte handicapé (AAH), d'une rente accident du travail ou d'une pension d'invalidité). Dans le cas où vous n'êtes pas indemnisé au titre de l'allocation chômage, votre statut BOETH vous permet de bénéficier d'une rémunération régionale dans le cadre du statut de stagiaire de la formation professionnelle (100% du salaire antérieur dans la limite de 2 170,90 €) si vous disposez d'une expérience professionnelle de six mois au cours d'une période de douze mois ou pendant douze mois au cours d'une période de vingt-quatre mois durant votre carrière (bulletins de salaire à fournir).

Sans antériorité professionnelle, le barème à 769,49 € s'applique.

Vous avez un droit d'option entre l'assurance chômage si vous en bénéficiez ou la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (dossier de demande pris en charge par votre institut de formation).

A QUOI SERT LA CVEC ET QUI LA PAYE ?

La CVEC est la Contribution de vie étudiante et de campus. Elle ne concerne que les étudiants inscrits dans une formation initiale de l'enseignement supérieur proposée par un établissement d'enseignement supérieur en France, y compris les personnes en apprentissage.

D'un montant de 105 € en 2025-2026, on peut y être assujéti ou en être exonéré dans certains cas.

UNE CONTRIBUTION POUR FAIRE QUOI CONCRETEMENT ?

La CVEC permet au CROUS de financer des projets pour améliorer votre vie étudiante et de campus. Grâce à votre contribution, vous pouvez :

- Accéder plus facilement aux soins sur le campus ;
- Bénéficier d'un accompagnement social ;
- Accéder à des activités culturelles et sportives ;
- Participer à des projets associatifs et des actions citoyennes.

QUELS ETUDIANTS SONT EXONERES ?

- Les boursiers sur critères sociaux ou bénéficiaires d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des aides spécifiques annuelles ;
- Les étudiants réfugiés ;
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire ;
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire ;
- Les étudiants inscrits en formation continue ;
- Les alternants en contrat de professionnalisation.

Volet

2

Les aides dont je peux bénéficier

Découvrez toutes les aides auxquelles vous avez droit selon vos besoins, ainsi que les aides spécifiques à votre parcours de formation.

QUELS SONT VOS BESOINS ?



Aides alimentaires



Aides matérielles



Aides au logement
& recherche de
logements



Aides financières



Aides mobilité-
transport



Santé & Bien-être



Accompagnement
handicap



Aides Culture,
Loisirs & Sports



Aides à la mobilité
internationale



Aides juridiques

AIDES ALIMENTAIRES 1/4

REPAS TARIF SOLIDAIRE

Pour qui

Pour tous les étudiants, boursiers ou non.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Repas complet : entrée + plat + dessert + pain dans tous les Resto'U des Crous.
- Un tarif à 1€ pour tous les étudiants **à partir de mai 2026**

Quelles sont les démarches ?

Les étudiants ne disposant pas d'un restaurant Crous à moins de 20 minutes à pied ou en transports en commun, pourront bénéficier d'une carte prépayée de 40€ par mois pour les boursiers et de 20€ pour les non-boursiers. Il s'agit de la carte CARE. Cette carte pourra être utilisée dans des commerces d'alimentation. **L'étudiant n'a pas de démarche à faire, il reçoit une décision d'attribution puis un message pour accéder à sa carte dématérialisée.**

LES PANIERS-REPAS DES RESTOS DU CŒUR

Pour qui

Pour tous ceux qui en ont le plus besoin.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Paniers-repas
- Possibilité de bénéficier d'un repas chaud en centre ou auprès d'un Camion du Cœur

Critères d'éligibilité :

- ✓ Pour bénéficier des paniers-repas : fournir un justificatif de l'insuffisance des ressources (revenus et situation sociale)
- ✓ Pour bénéficier d'un repas en centre ou auprès d'un Camion du Cœur : aucun justificatif n'est demandé

Quelles sont les démarches ?

S'inscrire chaque année auprès de l'antenne locale la plus proche de chez vous.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES ALIMENTAIRES 2/4

CHEQUES SERVICES

Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide alimentaire qui peut servir de titre de paiement
- Ticket ou carte de paiement
- Le prix des tickets varie entre 10€ et 30€ et peut aller jusqu'à 70€ en fonction des cas

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être étudiant boursier
- ✓ Justifier l'état de votre situation financière

Quelles sont les démarches ?

Renseignez-vous directement auprès de la mairie, du centre communal d'action sociale, de la caisse des écoles, ou de la CAF.

LA CROIX ROUGE

Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Accueil alimentaire et épicerie sociale
- Paniers de nourriture contre une participation financière symbolique, voire gratuitement en cas d'urgence

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources
- ✓ Sur orientation d'un travailleur social

Quelles sont les démarches ?

Prenez contact auprès du centre le plus proche de chez vous.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES ALIMENTAIRES 3/4

1 CABAS POUR 1 ETUDIANT

Pour qui

Pour les étudiants de 18 à 26 ans vivant loin de chez eux ou en fracture familiale.

Quelle est la nature de l'aide ?

- 1 cabas de courses acheté régulièrement par son parrain ou sa marraine
- Lien social toute l'année universitaire avec son parrain ou sa marraine : invitations, rencontres, loisirs...

Critères d'éligibilité :

- ✓ Signer la charte du parrainage sur le site de l'association lors de sa pré-inscription

Quelles sont les démarches ?

Remplissez le formulaire de pré-inscription en [cliquant ici](#).

COLIS ALIMENTAIRE DELIVRAIDE

Pour qui

Pour tous les étudiants.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Recevez gratuitement votre panier-repas et autres produits de première nécessité à votre domicile
- Plateforme solidaire de livraison basée à Marseille et Nice

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sans conditions de ressources

Quelles sont les démarches ?

Cliquez [ici](#) pour remplir le formulaire d'inscription.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES ALIMENTAIRES 4/4

SOLIDAR'BUS – SECOURS POPULAIRE

? Pour qui

Pour tous les étudiants et les élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Thématiques d'action : aide alimentaire, accès à la culture, aide au logement, séjours vacances

Critères d'éligibilité :

✓ Être âgé de 16 à 30 ans

📄 Quelles sont les démarches ?

S'inscrire directement auprès d'une antenne locale.

ÉPICERIES SOLIDAIRES ET CONTACTS UTILES

➤ **ÉPICERIES SOLIDAIRES AGORAÉ** des lieux d'échange et de solidarité administrés par les étudiants, pour les étudiants par la **FACE 06**.

[Plus d'informations](#)

➤ **RESTAURANT SOLIDAIRE**

Restaurant solidaire étudiant qui permet à chaque étudiant sur présentation de sa carte étudiante de **dîner gratuitement**.

[Plus d'informations](#)

➤ **HopHopFood, application antigaspi solidaire**

HopHopFood est une association d'intérêt général qui permet à travers une application aux commerçants d'offrir leurs invendus alimentaires du jour. Si tu es en difficulté, il suffit de télécharger l'application HopHopFood, créer un compte et remplir une attestation sur l'honneur.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MATERIELLES 1/2

KIT ETUDIANT – REGION SUD



? Pour qui

Pour tous les étudiants et les élèves du sanitaire.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Un kit de premier équipement dès l'entrée en formation :

- Un pack de tenue professionnelle : blouses

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être élèves/ étudiant inscrit en formation sanitaire

📄 Quelles sont les démarches ?

Les instituts fournissent automatiquement le kit aux étudiants lors de leur entrée en formation.

ABI06



Association d'insertion par l'activité économique,

? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Vêtements de seconde main à prix abordable

Critères d'éligibilité :

- ✓ Aucun

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour trouver la boutique solidaire la plus proche de chez vous ;

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MATERIELLES 2/2

CRF – UNITE LOCALE



? Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en situation de précarité.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Vêtements de seconde main à prix abordable

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sur conditions de ressources
- ✓ Orientation par un travailleur social pour la gratuité

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour trouver la boutique solidaire la plus proche de chez vous ;

EMMAÛS COTE D'AZUR



? Pour qui

Pour les étudiants et élèves, en situation de précarité.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

A prix solidaire :

- Vente de matériel à petit prix : vêtements, linge de maison, livres, CD, électroménager, vaisselle, bibelots, bijoux, meubles.

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour trouver la boutique solidaire la plus proche de chez vous ;

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES AU LOGEMENT 1/7

AIDE MOBILI JEUNE – ACTION LOGEMENT

? Pour qui

Pour les étudiants, élèves et jeunes diplômés de moins de 30 ans et apprentis.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Prise en charge d'une partie du loyer avec un montant plafonné à 1100€ par année de formation sur 11 mensualités.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être âgé de moins de 30 ans
- ✓ Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole ou être en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- ✓ Salaire mensuel brut inférieur ou égal à 120% du SMIC

📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis, créer un compte sur le site dédié pour déposer vos justificatifs en ligne.

AVANCE LOCA-PASS – ACTION LOGEMENT

? Pour qui

Pour les étudiants, les élèves et les salariés.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Financement sous forme de prêt à taux 0% du versement de votre dépôt de garantie (jusqu'à 1 200€)

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être salarié d'une entreprise du secteur privé non agricole
- ✓ Ou avoir moins de 30 ans et être en formation professionnelle
- ✓ Ou être étudiant salarié et justifier d'un CDD ou d'une convention de stage d'au moins 3 mois, ou bien d'un statut d'étudiant boursier

📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES AU LOGEMENT 2/7

GARANTIE VISALE – ACTION LOGEMENT

? Pour qui

Pour les personnes entre 18 et 30 ans ou si vous êtes salarié de plus de 30 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Caution locative qui garantit le paiement du loyer et des charges locatives à votre propriétaire en cas de défaillance de paiement

Critères d'éligibilité :

Remplir au moins une de ces conditions :

✓ Avoir entre 18 et 30 ans ou être salarié de + de 30 ans embauché(e) depuis moins de 6 mois (hors CDI confirmé)

✓ Être logé(e) par un organisme d'intermédiation locative

Mon logement doit :

✓ Faire l'objet d'un bail et être ma résidence principale

✓ Doit avoir un loyer (charges comprises) de 1300 € maximum hors Île de France

✓ Doit être décent et respecter le Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

📄 Quelles sont les démarches ?

Testez votre éligibilité puis faites votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES AU LOGEMENT 3/7

LOGEMENT TEMPORAIRE – ACTION LOGEMENT

Pour qui

Pour les étudiants et les élèves en contrat d’alternance ou en stage rémunéré.

Quelle est la nature de l’aide ?

- Plateforme du logement temporaire pour vous loger pour une courte durée ou une longue durée

Critères d’éligibilité :

- ✓ Être majeur ou mineur émancipé
- ✓ Être salarié dans une entreprise du secteur privé de 10 salariés et plus (CDI, CDD, intérim, alternance ou stage rémunéré)
- ✓ Être salarié d’une entreprise du secteur agricole d’au moins 50 salariés

Quelles sont les démarches ?

Consulter le site : Action logement : <https://logement-actionlogement.fr/>

Créez votre compte et déposer votre candidature sur le logement de votre choix.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES AU LOGEMENT 4/7

LES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT – CAF

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Aide au paiement du loyer de votre résidence principale l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familial (Alf) et l'allocation de logement social (Als)

Critères d'éligibilité :

- ✓ locataires et sans lien de parenté avec le propriétaire
- ✓ titulaires d'un bail (sauf pour les personnes mineures pour qui le bail peut être au nom des parents)
- ✓ Sous conditions de ressources et qu'il s'agisse de la résidence principale

📄 Quelles sont les démarches ?

Consulter le site : [CAF - Les aides personnelles au logement](#)

[Testez votre éligibilité](#) puis faites votre demande en ligne.

FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT – CAF

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves locataires ou sous-locataires.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Le FSL permet de s'acquitter de certaines dépenses comme le premier loyer, les frais d'agence ou de déménagement, des factures d'eau, d'électricité...

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sous conditions de ressources
- ✓ Sous condition qu'il s'agisse de la résidence principale

📄 Quelles sont les démarches ?

Si vous êtes allocataire de la Caf, il vous suffit de prendre directement contact avec votre caisse. Dans le cas contraire vous devez vous adresser au [Centre d'action sociale de votre arrondissement](#).

[Revenir à mes besoins](#)

LES STRUCTURES D'HEBERGEMENTS D'URGENCE

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Hébergement d'urgence collectif ou individuel temporaire.

Certains établissements proposent un accompagnement pour pouvoir intégrer un logement adapté

Critères d'éligibilité :

- ✓ être majeur
- ✓ sans domicile fixe ou hébergé

📄 Quelles sont les démarches ?

Vous devez vous rapprocher d'un travailleur social auprès du CCAS, mairie, MDS, Mission locales pour réaliser une demande de prise en charge. Pour plus d'informations, cliquez sur les liens ci-dessous :

- [Armée du salut](#)
- [Croix rouge Française](#)
- [Adoma par CDC Habitat](#)
- [ADIL13](#)

En cas d'urgence absolue, vous pouvez contacter le numéro national d'urgence : n°115.

[Revenir à mes besoins](#)

DOMICILIATION ADMINISTRATIVE

🔍 Pour qui

Pour les étudiants et élèves.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

La domiciliation vous permet d'obtenir un justificatif de domicile et une adresse pour recevoir du courrier. Ce dispositif vous permet également de remplir certaines obligations et d'accéder à des droits et prestations.

La domiciliation vous permet en premier lieu de disposer d'un justificatif de domicile et d'une adresse postale afin de pouvoir recevoir du courrier.

Critères d'éligibilité :

- ✓ être majeur
- ✓ sans domicile fixe ou hébergé

📄 Quelles sont les démarches ?

Vous devez vous rapprocher d'un travailleur social auprès du CCAS, mairie, MDS, Mission locales pour réaliser une demande de prise en charge.

[Revenir à mes besoins](#)

RECHERCHE DE LOGEMENTS 7/7

ACTEURS ET PLATEFORMES A CONSULTER

- ✓ [CROUS](#)
- ✓ [Location-etudiant](#)
- ✓ [Studapart](#)
- ✓ [Immojeune](#)
- ✓ [L'application Jinka](#)
- ✓ [CDC Habitat](#)
- ✓ [Cap'Etudes](#)
- ✓ [Lokaviz – Crous Logement](#)
- ✓ [Bed & Crous](#)
- ✓ [Ensemble 2 Générations](#)
- ✓ [Studylease](#)

LES PARTENAIRES LOCAUX

✓ [REGION PACA](#)

<http://alternant.actionlogement.fr>

<http://www.regionpaca.fr>

[HEBERGEMENT EN REGION SUD |
Afpa](#)

✓ [CROUS NICE](#)

<https://www.crous-nice.fr/>

✓ **Les missions locales**

**CAP JEUNESSE COTE D'AZUR - BIJ DE
NICE** - 19 rue Gioffredo 06000 Nice
04-93-80-93-93

www.cap-jeunesse.fr

- ✓ **Les Centres Communaux
d'Action Sociale : [CCAS - Nice |
Département des Alpes-Maritimes](#)**
- ✓ **Les missions locales : [Mission
Locale Nice Côte d'Azur](#)**
- ✓ **Métropole Nice Côte d'Azur -
[Accueil - Métropole Nice Côte
d'Azur](#)**

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES FINANCIERES 1/6

BOURSE REGIONALE D'ETUDES – REGION SUD

? Pour qui

Pour les personnes inscrites dans un institut de formation du secteur sanitaire ou du travail social autorisé par la Région.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bourse d'études comprise entre 1 454 et 6 335 €, versée en 10 mensualités

Critères d'éligibilité :

- ✓ Aucune condition d'âge ou de résidence n'est requise
- ✓ Sur conditions de ressources N-1 (actualisable en cours d'année)
- ✓ Apprenants en cursus complet ou partiels (nombre d'heures supérieur à 70h)
- ✓ Non cumulable avec la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle ni avec une bourse Crous

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne.

LA BOURSE REGIONALE AU MERITE – REGION SUD

? Pour qui

- Lycéens, bacheliers et lauréats de la mention « Très Bien » du baccalauréat 2025
- Étudiants boursiers, bénéficiaires de l'aide nationale au mérite ou d'une bourse régionale du sanitaire et du travail social et ayant été lauréats de la mention « Très Bien » au baccalauréat en 2023 ou 2024, pour les 2 premières années de leurs cursus d'enseignement supérieur qui suivent l'année d'obtention de leur baccalauréat.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- **Bacheliers 2025 mention "Très bien"** : une bourse de 300 € pour la seule année d'obtention de leur diplôme.
- **Etudiants boursiers ayant obtenu leur baccalauréat en 2023 ou 2024** : une bourse de 400 €, sur inscription en deuxième ou troisième année d'un cursus d'enseignement supérieur.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir passé son bac dans un des lycées de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES FINANCIERES 2/6

AIDE INDIVIDUELLE AUX MAJORS DE PROMOTION – REGION SUD

Pour qui

Pour tous les élèves et étudiants classés major de promotion dans le cadre de la remise du diplôme.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Prime forfaitaire de 400 € par major de promotion

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être inscrit en formation initiale dans un institut de formation autorisé ou agréé par la Région

Quelles sont les démarches ?

L'identité des majorants de chaque promotion est transmis par les instituts de formation à la Région dans un délai maximum de 3 mois après l'annonce du classement. Après réception, la Région adresse aux majorants un mail les invitant à déposer leur demande en ligne dans un délai maximum **d'un mois** à compter de la date d'envoi du mail transmis.

[Revenir à mes besoins](#)

LA REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – REGION SUD

Ne concerne que les formations aide-soignant et ambulancier, agréées par la Région.

Pour qui

Pour les personnes de plus de 16 ans en recherche d'emploi, **qui ont interrompu leur parcours de formation initiale depuis plus de 14 mois et non indemnisées par France Travail** les bénéficiaires du RSA, les bénéficiaires de l'ASS et l'ATA, les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés et de la prestation de compensation, les personnes cumulant travail et formation dans certaines conditions.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Une rémunération comprise entre 224,68 € pour les moins de 18 ans et 769,49 € pour les 26 ans et plus.
- * Les travailleurs handicapés peuvent bénéficier d'un barème représentant 100% de leur salaire antérieur, plafonné à 2170,90 € s'ils ont travaillé 6 mois pendant une période de 12 mois ou 12 mois pendant une période de 24 mois (bulletins de salaire à l'appui).
- Cette aide ouvre droit à une protection sociale prise en charge par la Région et des indemnités de transport et d'hébergement précisées dans les rubriques du guide.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Ne concerne pas les élèves en continuité de parcours scolaire
- ✓ Non cumulable avec la bourse régionale d'études

Quelles sont les démarches ?

Demande de rémunération prise en charge par l'institut.

Quelles sont les démarches ?

Dossier de demande à déposer auprès de votre établissement de formation.

AIDES FINANCIERES 3/6

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Pour tout **étudiant français de moins de 28 ans**, l'Etat peut se porter garant de votre prêt, afin de faciliter son obtention. Voir les conditions sur le site.

[Accès au site web](#)

BOURSE ÉGALITÉ DES CHANCES DE L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

La bourse égalité des chances est une aide financière accordée par la fondation Université côte d'azur, une seule fois au cours du cursus universitaire, elle s'élève à 1000 euros et s'adresse aux étudiants de l'université rencontrant des difficultés sociales, médicales ou un handicap.

mail: servicesocial-etudiant@univ-cotedazur.fr

AIDE SPECIFIQUE PONCTUELLE OU ANNUELLE POUR ETUDIANT EN DIFFICULTE

Pour qui

Pour les étudiants de moins de 35 ans (sauf en cas de reconnaissance handicap CDAPH) inscrits dans l'enseignement supérieur.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Montant variable selon votre profil

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sous condition de rencontrer des difficultés financières

Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES FINANCIERES 4/6

REMUNERATION DE FIN DE

FORMATION-FRANCE TRAVAIL

? Pour qui

Pour les demandeurs d'emploi inscrits en formation.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• La rémunération de fin de formation (RFF) prend la suite de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) ou l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP) lorsque la durée de la formation dépasse la durée des droits ARE ou ASP.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être demandeur d'emploi
- ✓ Être en formation continue
- ✓ Suivre une formation conduisant à une certification

Non cumulable avec la bourse régionale d'études ni la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle.

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur francetravail.fr ou en prenant contact avec votre conseiller directement.

BOURSE FONDATION GIVEKA

? Pour qui

Pour les étudiants qui rencontrent des difficultés matérielles pour poursuivre leurs études supérieures, en raison d'un accident ou d'une maladie.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide financière de 5 000€

Critères d'éligibilité :

- ✓ Sous condition de difficultés financières ponctuelles
- ✓ Être inscrit dans l'enseignement supérieur et avoir le statut étudiant.

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait auprès du service social de votre Crous de rattachement.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES FINANCIERES 5/6

AIDES A LA GARDE D'ENFANTS (AGE) – FRANCE TRAVAIL

? Pour qui

Pour les demandeurs d'emploi peu voire non indemnisés ayant des enfants à charge.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Aide financière pour le paiement des frais de garde
- L'aide forfaitaire est déterminée par le volume d'heures hebdomadaire et par le nombre d'enfants de moins de 12 ans à faire garder

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être demandeur d'emploi avec au moins un enfant à charge

📄 Quelles sont les démarches ?

La demande se fait depuis votre espace personnel sur francetravail.fr

AIDE D'URGENCE POUR LES VICTIMES CONJUGALES-CAF

? Pour qui

Pour les étudiants et élèves victime de violences conjugales.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

C'est une aide financière versée en cas de violences conjugales commises par la personne avec laquelle vous êtes ou étiez en couple. Elle peut vous aider à vous éloigner de la personne violente. Cette aide est versée en une seule fois.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être victime de violences conjugales, attestées par un des documents suivants datant de moins de 12 mois :
 - un dépôt de plainte auprès des forces de l'ordre ;
 - un signalement adressé au procureur de la République ;
 - une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales.

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez [ici](#) pour vérifier votre éligibilité sur le site de la CAF et effectuer votre demande.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES FINANCIERES 6/6

Si vous rencontrez des problèmes financiers, n'attendez pas et parlez-en à votre référent administratif, le référent social vie étudiante de votre institut ou contacter les partenaires locaux.

ACTEURS A CONSULTER

➤ Référents Instituts

 **Accueil de l'IPP** 04.92.03.87.33

➤ Les communes

- Certaines communes proposent des bourses municipales d'aides aux jeunes (permis de conduire, bacheliers méritants, aides à la formation...). Il convient de vous renseigner auprès de la mairie de votre lieu de résidence.
- Certaines communes proposent des « cartes jeunes », donnant droit à des réductions auprès de partenaires identifiés.

[Accueil - Métropole Nice Côte d'Azur](#)

LES PARTENAIRES LOCAUX

➤ Les Centres Communaux d'Action Sociale : [CCAS - Nice | Département des Alpes-Maritimes](#)

➤ Les missions locales : [Mission Locale Nice Côte d'Azur](#)

➤ Métropole Nice Côte d'Azur - [Accueil - Métropole Nice Côte d'Azur](#)

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 1/6

LA CARTE ZOU SOLIDAIRE et SOLIDAIRE +

? Pour qui

Les personnes disposant de revenus modestes

Les personnes bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

Carte de réduction valable 1 An sur les tarifs et abonnements (train et bus)

La carte solidaire (-50% de réduction si le quotient familial est compris entre 601 et 800 € par mois.

La carte solidaire + (-90% de réduction si quotient familial compris entre 0 et 600€ par mois.

📄 Quelles sont les démarches ?

Avant d'acheter les titres de transport et abonnements, déposez votre demande de carte solidaire sur le [site régional dédié](#).

Pour plus d'informations, cliquez [ICI](#)

LE PASS ZOU ! ETUDES – REGION SUD

? Pour qui

Accès illimité à l'ensemble des réseaux de transport régionaux Zou (train et bus) à tous les élèves et étudiants âgés de moins de 26 ans jusqu'au 31 août de l'année scolaire

Carte Zou ! Solidaire La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur propose des tarifs réduits de 50 à 90 % de réduction pour les personnes aux revenus modestes et celles percevant l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ou l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA).

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bénéficiez d'un abonnement de transport unique valable du 1er septembre au 31 août

- Le montant annuel est compris entre 55€ (pour les familles dont le Quotient Familial est inférieur ou égal à 710€ (45€ pour les familles nombreuses) et 90€ par an.

Si vous êtes scolaire, étudiant, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, élève des formations sanitaires et sociales ou volontaire du Service civique.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES AU PERMIS DE CONDUIRE – PERMIS A 1 EURO

? Pour qui

Pour les jeunes entre 15 et 25 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Prêt de l'État destiné au financement d'une formation permis A ou B ou, dans le cas d'un échec à l'épreuve pratique, d'une formation complémentaire

Critères d'éligibilité :

- ✓ Le prêt doit être exclusivement destiné au financement d'une formation initiale ou d'une formation complémentaire
- ✓ S'inscrire dans une école partenaire

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour tester votre éligibilité.

[Revenir à mes besoins](#)

INDEMNITES DE STAGE ET REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT – REGION SUD

Uniquement pour les étudiants en formations d'ergothérapeute, de manipulateur d'électroradiologie, d'infirmier et de masseur kinésithérapeute

Pour qui

Les étudiants perçoivent des indemnités de stage et de déplacement, financées par la Région, pour les stages effectués, sous réserve qu'ils ne bénéficient d'aucune rémunération et/ou remboursement de frais de transport de leur employeur ou OPCO.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Indemnités par semaine de stage : 36 € en 1^{ère} année ; 46 € en 2^{ème} année ; 60 € en 3^{ème} année (et pour la 4^{ème} année de Kinésithérapeute)
- Remboursement des frais de déplacement (transports en commun ou véhicule)

Quelles sont les démarches ?

Concernant les **étudiants en ergothérapie et kinésithérapie**, chaque stage fait l'objet d'une demande dématérialisée sur la plateforme des aides individuelles de la Région : [Indemnités de stage et prise en charge de frais de déplacement pour les étudiants ergothérapeutes - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#) et [Indemnités de stage et remboursement de frais de déplacement pour les étudiants masseurs-kinésithérapeutes - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#). Les indemnités sont versées directement par la Région.

Les indemnités de stage et de déplacement des **étudiants infirmiers et manipulateurs en électroradiologie** sont versées par l'intermédiaire de l'institut selon une procédure interne.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 4/7

AIDE MENSUELLE AU TRANSPORT ET A L'HEBERGEMENT – REGION SUD 1/2

Ne concerne que les formations d'auxiliaire de puériculture, aide-soignant et ambulancier (aide liée à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle).

Pour qui

Les stagiaires de la formation professionnelle (personnes en recherche d'emploi) rémunérés par la Région en formation d'auxiliaire de puériculture, d'ambulancier ou d'aide-soignant.

Quelle est la nature de l'aide ?

Une prise en charge mensuelle du transport seul, du transport et de l'hébergement ou de l'hébergement seul peut être effectuée en fonction de la situation du stagiaire, de la distance entre le lieu de formation et le domicile selon les barèmes suivants :

Type de public	Distance domicile/lieu de formation	Transport seul	Transport en cas d'hébergement	Hébergement seul	Transport et hébergement
Personnes en recherche ou privée d'emploi de moins de 18 ans ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	37,20 €	37,20 €
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	13,95 €	37,20 €	51,15 €
	Plus de 50 km	32,93 €	24,85 €	37,20 €	62,05 €
Personnes en recherche ou privée d'emploi de 18 ans et plus ayant moins de 6 mois d'activité	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €	
	Plus de 50 km	32,93 €	0 €	81,41 €	
Personnes en recherche ou privée d'emploi :	15 km ou moins	0 €	0 €	0 €	Transport et hébergement non cumulables
	Plus de 15 km à 50 km	32,93 €	0 €	0 €	
	Plus de 50 km à 250 km	32,93 €	0 €	81,41 €	
	Plus de 250 km	53,36 €	0 €	101,84 €	

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 5/7

AIDE MENSUELLE AU TRANSPORT ET A L'HEBERGEMENT – REGION SUD

2/2 

Pour les travailleurs handicapés, les remboursements sont les suivants :

Stagiaires âgés de moins de dix-huit ans	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement des trois quarts des frais de transport à raison d'un voyage mensuel
autres stagiaires :	
distance à parcourir supérieure à vingt-cinq kilomètres	remboursement en totalité des frais de transport pour un voyage par trimestre si la durée du stage est supérieure à trois mois

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être éligible à la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (personne en recherche d'emploi non indemnisée par France Travail).
- ✓ Concernant l'aide à l'hébergement : ne pas percevoir l'aide individuelle à l'hébergement régionale. Les deux aides ne sont pas cumulables.

Quelles sont les démarches ?

Les élèves concernés doivent s'adresser à leur institut de formation pour effectuer leur demande de rémunération et déclarer la distance entre leur domicile fiscal et le lieu de la formation ou du stage (possibilité de changer leur situation en cours d'année). L'établissement est chargé de solliciter l'aide au transport et à l'hébergement auprès du prestataire mandaté par la Région.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 6/7

ACTEURS A CONSULTER ET PARTENAIRES LOCAUX

- ✓ **Les Centres Communaux d'Action Sociale** : [CCAS - Nice | Département des Alpes-Maritimes](#)
- ✓ **Les missions locales** : [Mission Locale Nice Côte d'Azur](#)
- ✓ **Métropole Nice Côte d'Azur** - [Accueil - Métropole Nice Côte d'Azur](#)

LIENS A CONSULTER

<https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/>

Si handicap : <https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/transports-publics/accessibilite-mobil-azur/>

Se déplacer à vélo



- <https://www.nice.fr/plan-velo/>
- <https://www.nice.fr/lieux/maison-du-velo/>
- **Itinéraire Vélo sécurisé** : <https://geovelo.app/fr/route>
- <https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/velo/guide-pratique-du-cycliste/>
- <https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/velo/louer-un-velo-en-libre-service/>
- <https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/velo/reseau-cyclable/>

Applications de covoiturage



www.laroueverte.com
www.carjob.org
www.blablacar.fr

Vous pouvez trouver aussi sur [ce site des aires de covoiturage](#) à proximité de votre position.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES MOBILITE-TRANSPORT 7/7

LIENS A CONSULTER (SUITE)

Se déplacer en métro, bus ou tramway



Réseau Zou – ma région sud zou.maregionsud.fr

Métropole Nice Côte d'Azur : Régie des transports NICE

Réseau Ligne d'Azur www.nicetourisme.com

<https://www.nicecotedazur.org/services/transports-et-mobilites/transports-publics/les-lignes-de-tramway/>

Réseau Flix bus [Flix bus https://www.flixbus.fr](https://www.flixbus.fr)

Se déplacer en train



<https://www.sncf-connect.com/train/france/provence-alpes-cote-d-azur/nice>

<https://www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur/se-deplacer/prochains-departs/nice-ville-87756056>

Voyages en train en France et à l'étranger

www.oui.sncf

Train Express Régional Zou ! :

www.ter.sncf.com/sud-provence-alpes-cote-d-azur

N° Vert : 0 800 11 40 23 (gratuit à partir d'un téléphone fixe, du lundi au vendredi de 7 h à 21 h 30.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 1/3

ÊTRE ASSURE AUTONOME

Dans les mois suivant votre 18^{ème} anniversaire, votre caisse primaire d'assurance maladie vous envoie un courrier postal vous indiquant que vous bénéficiez désormais de la prise en charge de vos soins sous votre propre numéro de sécurité sociale. Il vous invite à créer votre propre compte ameli.

Pour qui

Pour tous les jeunes de plus de 18 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

- L'Assurance Maladie prend en charge 70% des frais médicaux.

Quelles sont les démarches ?

- Créez votre compte sur ameli.fr.
- Pensez à désigner un médecin traitant afin d'avoir un meilleur suivi médical et un remboursement plus important (70 % au lieu de 30 %).
- Enregistrez votre RIB pour être sûr de recevoir vos remboursements ;

LE PASS SANTE JEUNES – REGION

SUD  

Pour qui

Pour tous les jeunes de la région entre 15 et 26 ans.

Quelle est la nature de l'aide ?

- Ce pass vous permet d'accéder gratuitement à un ensemble de prestations chez les professionnels de santé et les psychologues libéraux partenaires

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être résident de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour faire votre demande en ligne.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 2/3

Prendre soin de sa santé mentale, c'est aussi avancer plus sereinement dans sa formation. Si vous ressentez un mal-être, si vous vous questionnez sur vous-même ou vivez une situation difficile, ne restez pas seule.

Découvrez toutes les ressources à votre disposition :

ACTEURS NATIONAUX A CONSULTER



➤ Prendre soin de sa santé mentale :

- Le numéro national de prévention du suicide : 3114. Ecoute professionnelle et confidentielle 7j/7 – 24h/24.
- Ligne d'écoute de Fil Santé Jeunes : Ligne d'écoute au 0 800 253 236 accessible 7j/7 de 9h à 23h, un forum et un tchat
- Association Nightline : une ligne d'écoute nocturne de 21h à 2h30 et un tchat tenu par les étudiants bénévoles formés – nightline.fr
- 12 séances avec un psychologue libéral en passant par la plateforme - <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>
- ACCA : plateforme d'écoute et de soutien psychologique gratuite à distance 24h/24 et 7j/7 au 0 800 73 08 15 (appels anonymes et gratuits)
- Mon parcours psy : 12 séances d'accompagnement psychologique par année civile avec un psychologue conventionné avec l'assurance maladie. Vous devez faire l'avance des frais. Vous serez ensuite remboursé.

ACTEURS ET PARTENAIRES LOCAUX



➤ Le CEGIDD 06 :

[Accueil | CeGIDD 06](#)

Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de prise en charge des infections à VIH, des hépatites virales....

➤ Planning Familial :

- Numéro vert : 08 00 08 11 11
- Consultation médicale : Contraception, Interruption Volontaire de Grossesse (IVG), prévention des risques.
- Permanences LGBTQIA+ : Accueil, écoute et orientation sur l'identité de genre, orientation sexuelle et accès aux droits.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES SANTE & BIEN-ÊTRE 3/3

➤ Des questions sur votre sexualité, la contraception, le dépistage, l'IVG...

- questionsexualite.fr
- Hépatites Info Service : 0 800 845 800 – hepatites-info-service.org
- Sida Info Service : 0 800 840 800 – sida-info-service.org

➤ Besoin d'aide au sujet d'une addiction

- Drogues-info-service.fr : 0 800 23 13 13.
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.
- Écoute cannabis : 0 980 980 940.
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et gratuit.
- Alcool info service : 0 980 980 930.
De 8h à 2h, 7j/7. Appel anonyme et non surtaxé.
- Tabac info service : 39 89.
Du lundi au samedi de 8h à 20h. Appel gratuit.
- Joueurs Info Service : 09 74 75 13 13
De 8h à 2h. Appel anonyme et non surtaxé.
- Les Consultations Jeunes Consommateurs proposent un accueil gratuit et en toute confidentialité.
- CJC Malaussena : Consultations Jeunes Consommateurs :
Permanence tous les mercredis de 9h à 16h (gratuit et anonyme)
@ cjc.malaussena@chu-nice.fr

➤ Les Services de Santé Etudiant - Centre de santé universitaire (CSU)

Centre de santé universitaire - Université Côte d'Azur

- Médecine Générale
- Santé Mentale
- Médecine du sport
- Nutrition
- Santé sexuelle
- Ateliers et formation : gestion du stress, des actions de prévention, des stands de lutte contre le VIH, des villages sur la santé sexuelle régulièrement sur les campus.
- Conduites addictives
- Prévention
- Baromètre de la Santé Mentale

[Revenir à mes besoins](#)

ACCOMPAGNEMENT HANDICAP 1/1

ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPES (AAH) – CAF

? Pour qui

Pour les personnes en situation de handicap, âgées de 20 ans ou plus.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Prestation financière mensuelle destinée à garantir un revenu minimal aux personnes en situation de handicap.

Critères d'éligibilité :

✓ Votre taux d'incapacité est déterminé par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)

✓ Sous condition de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

Constituer votre dossier auprès de la Maison départementale des Personnes Handicapées (MDPH) du lieu de résidence. [Cliquez ici](#) pour trouver la vôtre.

REFERENTS ET CONTACTS UTILES

➤ CAAH (Chargé d'accueil et accompagnement du handicap)

Accompagnement personnalisé par des conseillers formés, incluant :

- Écoute et soutien psychologique
- Orientation vers les dispositifs d'aide adaptés
- Analyse de la situation de handicap
- Mise en œuvre des aménagements Spécifiques pour faciliter la poursuite de la formation

Contact :

Pour les formations du site de Valombrose – IFAS-IFSI-IBODE

Mme DI DOMENICO Valérie et Mme CIRIO Vanessa - Cadres pédagogiques

Tél : 04 92 03 87 33 (accueil)

@ didomenico.v@chu-nice.fr

Pour les formations du site de BELLET – IADE - IFA

Mme GAUDRIALT Stéphanie, Cadre IADE pédagogique

Tél : 04 92 03 21 20 (secrétariat)

@ gaudriault.s@chu-nice.fr

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES CULTURE, LOISIRS & SPORTS 1/4

LE PASS CULTURE



? Pour qui

Pour tous les jeunes âgés entre 17 et 18 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le pass Culture est une application mobile ouverte à tous qui réunit des propositions culturelles de proximité et des offres numériques
- Un crédit entre 150 € et 200 € est accordé sur l'application pendant 3 ans

Critères d'éligibilité :

- ✓ Avoir 17 ou 18 ans

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour télécharger l'application et créer votre compte.

LE PASS MUSÉES DE NICE



? Pour qui

Pour tous les habitants de la Métropole Nice Côte d'Azur **âgés de plus de 18 ans.**

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Le pass Musées de Nice est une carte **gratuite** qui permet un accès illimité et gratuit à tous les musées et galeries municipaux de Nice.
- Les mineurs sont dispensés de Pass : ils bénéficient de l'entrée gratuite sur présentation d'un justificatif d'âge.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être résidant de la Métropole Nice Côte d'Azur

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour télécharger l'application et créer votre compte.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES CULTURE, LOISIRS & SPORTS 2/4

ANIMANICE - NICE CÔTE D'AZUR



? Pour qui

Enfant, adolescent, adulte

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• AnimaNice propose des activités culturelles et de loisirs à toutes les générations.

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour télécharger l'application et créer votre compte.

LA CARTE JEUNE EUROPÉENNE



? Pour qui

Pour les jeunes entre 12 et 30 ans.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Cette carte permet de bénéficier de nombreux avantages dans 38 pays européens.

Critères d'éligibilité :

✓ Avoir entre 12 et 30 ans

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour commander votre carte.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES CULTURE, LOISIRS & SPORTS 3/4

UNICA SPORT LE SPORT UNIVERSITAIRE

Pour qui

Pour les étudiants de l'Université Nice Côte d'Azur

Quelle est la nature de l'aide ?

- UNICA SPORT offre une pluralité d'activités sportives.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Être étudiant de l'université Nice Côte d'Azur

Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour vous inscrire.

DIVERSES AIDES SPORTIVES



Pour qui

Les élèves et les étudiants, suivant les aides

Quelle est la nature de l'aide ?

- Piscine municipale, divers sports, sport Outdoor, Animanice, UCA sport, UCA sport club...

Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour accéder aux diverses informations.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES CULTURE, LOISIRS & SPORTS 4/4

DIVERSES AIDES



? Pour qui

Les élèves et les étudiants, suivant les aides

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Théâtre, cinéma, opéra, visites, évènements...

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour accéder aux diverses aides.

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE 1/2

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE (PRAME)

STAGE VOLET SANITAIRE ET SOCIAL- REGION SUD

? Pour qui

Les étudiants domiciliés fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur inscrits en formation initiale ou en alternance dans l'une des filières du sanitaire ou du travail social au sein d'un établissement de formation autorisé ou agréé par la Région et situé sur le territoire régional et réalisant un **stage pratique à l'étranger** d'une durée minimale de 3 semaines, validé sur l'année universitaire 2025/2026 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2026. Aide sous condition de revenus.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Bourse de 125 €/ semaine complète de 7 jours consécutifs, plafonnée à 2500 € par année universitaire et bénéficiaire.

Aide complémentaire de 200 € forfaitaire pour les frais de visa et 400 € forfaitaire pour les étudiants en situation de handicap.

Non cumul avec le dispositif PRAME Etudes, ERASMUS, toute autre aide à la mobilité internationale et une indemnité de stage supérieure à 200 €/semaine.

Critères d'éligibilité :

- ✓ Inscrit en formation initiale ou en alternance dans l'une des filières du sanitaire ou du travail social au sein d'un établissement de formation autorisé ou agréé par la Région et situé sur le territoire régional.
- ✓ Domicilié fiscalement en Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- ✓ Réaliser un stage à l'étranger d'une durée minimale de 3 semaines, validé sur l'année universitaire 2025/2026 et s'achevant au plus tard le 30 septembre 2026.
- ✓ Ne pas bénéficier de la nationalité du pays dans lequel est réalisé le stage.
- ✓ Quotient Familial figurant sur l'avis d'imposition.

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour déposer votre demande en ligne : [Aide à la Mobilité Etudiante \(PRAME\) - Volet Sanitaire et social - Région Sud - Provence-Alpes-Côte-d'Azur](#)

[Revenir à mes besoins](#)

AIDES A LA MOBILITE INTERNATIONALE 2/2

AIDE A LA MOBILITE INTERNATIONALE ETUDIANTE (ERASMUS +) PROGRAMME DE LA COMMISSION EUROPEENNE

? Pour qui

Qui peut en bénéficier ? - Erasmus +, le programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport de la Commission européenne

Tous les étudiants en sciences infirmières ESI, EIBODE, EIADE de l'IFPP du CHU de Nice remplissant les critères (mentionnés plus bas) sont éligibles à la bourse ERASMUS+.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

- Il a pour objectifs de renforcer la qualité et la dimension européenne de l'enseignement supérieur en favorisant la mobilité. L'étudiant pourra ainsi développer ses compétences linguistiques, culturelles et professionnelles, ce qui favorisera son insertion sur le marché du travail.

Le montant de la bourse dépend de la destination choisie.

Pour en savoir plus la bourse Erasmus, vous pouvez consulter ce lien : **[stage ERASMUS+](#)**

Critères d'éligibilité :

✓ La durée minimum pour effectuer un stage Erasmus+ est de 10 semaines.

Pour les E IDE : Avoir au maximum 2 UE en dette et avoir validé l'ensemble des stages à la date du départ en stage.

Pour les E IADE et E IBODE : Avoir démontré sa motivation, son implication et être engagé dans son cursus de formation. Avoir validé son stage.

Pour tous :

Avoir un niveau B2 dans la langue du pays d'accueil ou en anglais (Une justification par une évaluation orale en présentiel pourra être réalisée).

Ne pas avoir reçu de sanctions disciplinaires.

Avoir reçu un avis favorable de la commission de validation des projets de mobilité internationale de l'IFPP.

📄 Quelles sont les démarches ?

Cliquez ici pour accéder aux informations du site du CHU – onglet Mobilité internationale via le programme ERASMUS + : **<https://www.chu-nice.fr/professionnels-etudiants/nos-formations/>**

AIDES JURIDIQUES 1/1

AIDE JURIDICTIONNELLE DE L'ETAT



? Pour qui

Pour les personnes aux ressources financières insuffisantes, en procès devant un tribunal français.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• L'aide juridictionnelle couvre l'ensemble des frais occasionnés par une procédure judiciaire (rémunération des auxiliaires de justice, frais liés à l'introduction de l'instance judiciaire, au déroulement de la procédure ainsi qu'à l'exécution de la décision rendue par la justice).

Critères d'éligibilité :

✓ Sous conditions de ressources

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour estimer votre éligibilité.

CONSULTATIONS GRATUITES D'AVOCATS



? Pour qui

Pour toutes les personnes rencontrant un problème et ayant besoin de conseils juridiques.

🔍 Quelle est la nature de l'aide ?

• Des consultations gratuites avec un avocat lors de permanences organisées par certains organismes

Critères d'éligibilité :

✓ Certaines permanences sont ouvertes à tout le monde et d'autres sont parfois réservées à un certain type de public (les jeunes, les personnes hospitalisées, etc.).

📄 Quelles sont les démarches ?

[Cliquez ici](#) pour retrouver tous les organismes organisant des permanences juridiques gratuites pour prendre rendez-vous.

[Revenir à mes besoins](#)

Volet






3

**Les services et prestations que
me proposent mon institut et les
acteurs de proximité**

*Trouver des informations personnalisées sur votre
établissement, et sur les services de votre territoire
qui contribuent à vous accompagner dans votre vie
étudiante.*

L'OFFRE DE FORMATION DE L'INSTITUT

FORMATIONS QUALIFIANTES

- Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant 
- Diplôme d'Etat d'Ambulancier 
- Diplôme d'Etat d'Infirmier 
- Diplôme d'Etat d'Infirmier de Bloc Opérateur 
- Diplôme d'Etat d'Infirmier Anesthésiste 



CONTACTS UTILES

 **Accueil de l'IFPP** 04.92.03.87.33

 **Site internet IFPP** : Accueil Chu Nice - chu-nice.fr - Nos formations - chu-nice.fr

 **Par mail**

@ IFSI : ifsi@chu-nice.fr

@ IFAS : ifas@chu-nice.fr

@ IFA : institut-formation-ambulancier@chu-nice.fr

@ IBODE : ecole-ibode@chu-nice.fr

@ IADE : ecole-infirmier-anesthesiste@chu-nice.fr

Les associations d'étudiants de l'Institut :



[Bureau Des Étudiants](#)



[Association Les Petites Blouses](#)

Aides universitaires : 

<https://univ-cotedazur.fr/vie-des-campus/sante-aide-sociale>

Aides diverses :

- ✓ [Aides de la ville de Nice](#)
- ✓ [Aides par Région](#)
- ✓ [Simulateur d'aides \(gouv.fr\)](#)
- ✓ [Guide d'aides par secteur](#)
- ✓ [Guide aides sociales étudiants](#)